



Porter plainte contre assistante sociale cramif

Par **lovelyfrench**, le **26/02/2015** à **19:10**

Bonjour, j'en ai une longue maladie depuis 2 ans, avec un dossier "handicapé visuel" en attente de réponse à la mdph du 94 suite à 1 cataracte précoce à 40 ans ayant entraîné plusieurs interventions et toujours en rééducation en plus d'un licenciement abusif pendant arrêt maladie, l'assistante sociale cramif qui me suit s'est plainte à sa supérieure de ma pseudo "agressivité" alors que je l'accusais de non assistance à personne en danger, j'en ai subi 3 agressions dans mon quartier avec menaces de mort répétées dont 3 plaintes classées sans suite avec pour conséquence une perte de vision ayant entraîné une intervention chirurgicale en urgence en juillet 2014. L'assistante sociale cramif n'a pas transmis cette situation de risque mortel à sa hiérarchie alors que ma santé s'aggrave puisque en plus d'un implant on vient de me diagnostiquer un glaucome sur un œil qui a en plus une rétine plissée, je suis également suivie par un psychiatre pour dépression. La responsable hiérarchique de cette assistante cramif vient de m'informer qu'elle me coupe toutes les aides financières attendant à mon problème de santé (j'ai 550€ par mois, il y a eu plus de 3000 euros de frais et mes parents ne peuvent plus m'aider car malades eux aussi) alors que je venais de déposer un dossier suite à mes nouveaux verres (443 euros) et qu'on me retirait toute assistance sociale cramif alors que je suis encore en rééducation pendant 4 mois au moins et que mon chirurgien a précisé "aggravation" sur le certificat mdph. Puis je déposerai plainte pour mise en danger de la vie d'autrui car mon assistante sociale a dit à sa hiérarchie que je n'avais aucun problème et ne perdais absolument pas la vue alors qu'elle me suit depuis 2 ans et qu'elle a eu tous les documents médicaux sous les yeux en plus d'une visite à domicile en 2013 après la deuxième intervention. Je me retrouve sans assistante sociale sécurité sociale avec un dossier handicapé et 11 ans de demande de logement social ou dois-je porter plainte contre cette assistante sociale. Merci car je suis désespérée.